

Période de commercialisation

Du 1^{er} septembre 2026 au 23 octobre 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 23 octobre 2026.

C'est quoi un produit structuré ?

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie ⁽¹⁾ et à la date d'échéance ⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »). Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : [Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB AFPDB](#) ⁽⁵⁾

Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://regxchange.com/trades/kid?id=FRC764210882&lang=FR&jurisdiction=FR>.

ISIN
FRC764210882

Émetteur

Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽⁴⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited ⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement

12 ans et 8 jours (hors remboursement automatique anticipé ⁽³⁾). En cas de revente avant la date d'échéance ⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé ⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Cadre d'investissement / éligibilité

Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ⁽³⁾ ou de remboursement automatique anticipé ⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽³⁾ Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du douzième mois suivant la date de constatation initiale (23/10/2026).

⁽⁴⁾ Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 21 juillet 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

⁽⁵⁾ <https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/>. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.



Une exposition aux marchés européens et américains

A travers l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (ci-après l'« Indice »), calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.



Un investissement d'une durée de 12 ans maximum ⁽²⁾

Un remboursement de 100% du capital initial possible chaque mois à partir du 1^{er} novembre 2027, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽¹⁾.



Un objectif de gain plafonné à 0,875% par mois écoulé (soit 10,50% par an)

Depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (exclue) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 33% par rapport à son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.



Un risque de perte en capital partielle ou totale à la date d'échéance⁽¹⁾

Si l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau initial.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Exigence 38** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Exigence 38** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors frais de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), mais sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant); ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de constatation initiale, le 23 octobre 2026, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 23 octobre 2026 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance « **Exigence 38** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ 1 an et 8 jours à 12 ans et 8 jours

Avantages

- ✓ Si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, du 12^{ème} mois au 143^{ème} mois, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ son capital initial majoré d'un gain de 0,875% par mois écoulé depuis le 23 octobre 2026 (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 9,57%).
- ✓ Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 67% de son Niveau initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date d'échéance⁽¹⁾ son capital initial majoré d'un gain de 0,875% par mois écoulé depuis le 23 octobre 2026, soit une valeur de remboursement de 226% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,37% dans ce scénario).
- ✓ Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 67% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -0,60%).

Inconvénients

- ✓ Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance⁽¹⁾**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- ✓ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- ✓ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 144 mois⁽³⁾. Dans un contexte de marché fortement baissier, si l'Indice clôture toujours à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ aux différentes dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- ✓ Le rendement du produit « Exigence 38 » à la date d'échéance⁽¹⁾ est **très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour des barrières de 50% et 67% de son Niveau initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾**. En effet, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle ou totale.
- ✓ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 9,57%).
- ✓ **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **En cas de marché baissier, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points d'Indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- ✓ L'investisseur supporte le risque associé à un indice libellé en euro qui est composé, en partie ou en totalité, d'actions libellées dans une (ou des) devise(s) autre que l'euro (EUR). En cas d'évolution défavorable du taux de change entre l'euro (EUR) et cette (ou ces) autre(s) devise(s), si cette (ou ces) autre(s) devise(s) perd(ent) de la valeur face à l'euro (EUR), la performance de l'Indice libellé en euro en sera pénalisée. Ce risque dépend généralement de facteurs sur lesquels ni l'Émetteur ni le Garant n'exercent aucun contrôle et qui ne peuvent pas être anticipés, tels que les événements économiques et politiques ou encore l'offre et la demande de la (ou des) devise(s) concernée(s).

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

⁽³⁾ 1 an et 8 jours à 12 ans et 8 jours.

Indice

Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MEGA50 Index) est un indice actions créé, calculé et publié par Morningstar depuis le 21 février 2023.

L'Indice sélectionne les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes américaines et les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone Euro.

A chaque date de rebalancement, les actions sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante au sein des deux régions de telle sorte que la pondération totale de chaque région soit de 50% au niveau de l'Indice. Par ailleurs, le poids maximal d'une action au niveau de l'Indice ne peut pas dépasser 15% (à la date de rebalancement). La composition de l'Indice est revue semi-annuellement et les pondérations font l'objet d'un rebalancement trimestriel.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'Indice.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'Indice depuis 2016. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR à 853,01 points (niveau de l'Indice en date du 8 juillet 2026) correspond à 5,86% de la valeur de l'Indice à cette date. À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR est en moyenne de 2,55% depuis 2016⁽¹⁾ (Source : Bloomberg, au 9 juillet 2026).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de Morningstar : <https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-transatlantic-select-50-FS0000I3V3?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview>

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/MORNINGSTAR-TRANSATLANTIC-151803462/>

Pour plus d'informations concernant les indices à décrétement, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Indices à décrétement : spécificités, atouts et inconvénients – AFPDB : <https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/>

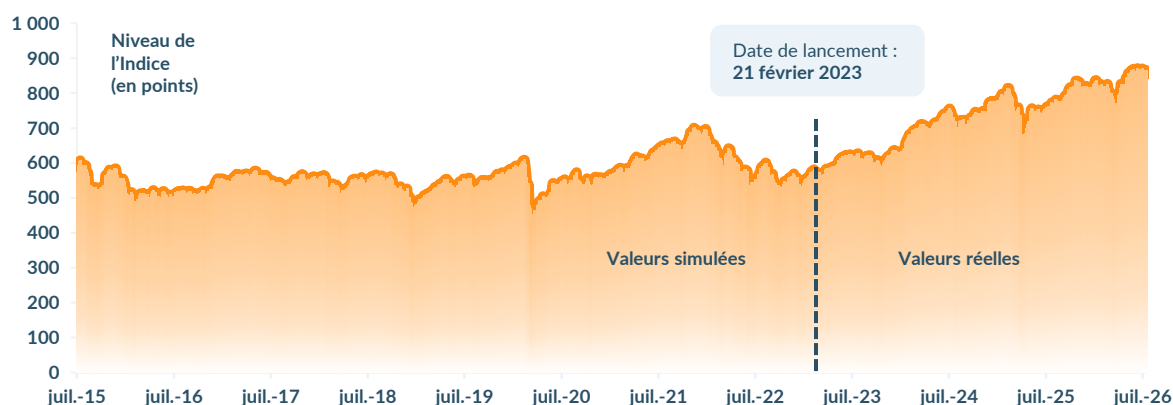
Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives à l'Indice, proviennent de sources externes considérées comme fiables. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ A titre d'information ce niveau correspond à la différence moyenne quotidienne des performances annuelles entre l'Indice de référence avec dividendes bruts réinvestis (ou « gross total return ») et l'indice de référence équivalent avec dividendes non-réinvestis (ou « price return ») sur 10 ans.

Evolution de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2026

Toutes les données précédant le 21 février 2023 sont le résultat de **simulations de performances passées** visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

i LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Morningstar, au 30 juin 2026

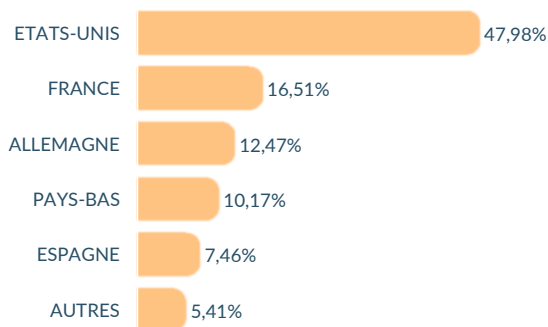
Performances cumulées et simulées Source : Bloomberg, au 30 juin 2026

1 an	16,47%	5 ans	38,00%
2 ans	18,23%	10 ans	73,28%

Principaux composants de l'Indice

Nom	Pays	Poids dans l'Indice
ASML HOLDING	PAYS-BAS	10,17%
NVIDIA CORP	ETATS-UNIS	7,21%
APPLE INC	ETATS-UNIS	6,53%
MICROSOFT CORP	ETATS-UNIS	4,26%
AMAZON.COM INC	ETATS-UNIS	3,60%
ALPHABET INC A	ETATS-UNIS	3,22%
SIEMENS AG	ALLEMAGNE	3,07%
BROADCOM INC	ETATS-UNIS	2,70%
BANCO SANTANDER SA	ESPAGNE	2,64%
ALLIANZ SE	ALLEMAGNE	2,40%

Répartition géographique de l'Indice⁽¹⁾



Source : Morningstar, au 30 juin 2026

Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives à l'Indice, proviennent de sources externes considérées comme fiables. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ La répartition est faite selon le domicile du siège social de l'entreprise. Cette répartition peut être différente de la répartition géographique utilisée par Morningstar. Pour plus d'information veuillez-vous référer aux règles du Rulebook disponible sur la page de l'Indice : <https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-transatlantic-select-50-FS000013V3?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview>

A la date de constatation initiale⁽¹⁾ (le 23 octobre 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

À chaque date de constatation mensuelle ⁽¹⁾, du 12^{ème} mois au 143^{ème} mois, dès lors que le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé par rapport à son Niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 23 octobre 2026), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête.

2 scénarios sont possibles :

Scénario favorable

Niveau de l'Indice $\geq$ Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾



L'intégralité du capital initial ⁽²⁾ est remboursée



Un gain plafonné de 0,875% par mois écoulé ⁽²⁾ (soit 10,50% ⁽²⁾ par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (exclue)

(Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 9,57%)

Scénario défavorable

Niveau de l'Indice $<$ Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾



Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation mensuelle ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau initial⁽¹⁾ de l'Indice à la 1^{ère} date de constatation mensuelle, soit le 12^{ème} mois (le 25/10/2027) et diminuera de 3,00% chaque année jusqu'à atteindre 70% du Niveau Initial du 132^{ème} mois (le 23/10/2037) au 143^{ème} mois (le 23/09/2038).

Mois	Date de constatation mensuelle	Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé
1 à 11	n/a	n/a
12	25/10/2027	100%
13	23/11/2027	100%
14	23/12/2027	100%
15	24/01/2028	100%
16	23/02/2028	100%
17	23/03/2028	100%
18	24/04/2028	100%
19	23/05/2028	100%
20	26/06/2028	100%
21	24/07/2028	100%
22	23/08/2028	100%
23	25/09/2028	100%
24	23/10/2028	97%
25	24/11/2028	97%
26	27/12/2028	97%
27	23/01/2029	97%
28	23/02/2029	97%
29	23/03/2029	97%
30	23/04/2029	97%
31	23/05/2029	97%
32	25/06/2029	97%
33	23/07/2029	97%
34	23/08/2029	97%
35	24/09/2029	97%
36	23/10/2029	94%
37	23/11/2029	94%
38	27/12/2029	94%
39	23/01/2030	94%
40	25/02/2030	94%
41	25/03/2030	94%
42	23/04/2030	94%
43	23/05/2030	94%
44	24/06/2030	94%
45	23/07/2030	94%
46	23/08/2030	94%
47	23/09/2030	94%
48	23/10/2030	91%
49	25/11/2030	91%
50	23/12/2030	91%
51	23/01/2031	91%
52	24/02/2031	91%
53	24/03/2031	91%
54	23/04/2031	91%
55	23/05/2031	91%

Mois	Date de constatation mensuelle	Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé
56	23/06/2031	91%
57	23/07/2031	91%
58	25/08/2031	91%
59	23/09/2031	91%
60	23/10/2031	88%
61	24/11/2031	88%
62	23/12/2031	88%
63	23/01/2032	88%
64	23/02/2032	88%
65	23/03/2032	88%
66	23/04/2032	88%
67	24/05/2032	88%
68	23/06/2032	88%
69	23/07/2032	88%
70	23/08/2032	88%
71	23/09/2032	88%
72	25/10/2032	85%
73	23/11/2032	85%
74	23/12/2032	85%
75	24/01/2033	85%
76	23/02/2033	85%
77	23/03/2033	85%
78	25/04/2033	85%
79	23/05/2033	85%
80	23/06/2033	85%
81	25/07/2033	85%
82	23/08/2033	85%
83	23/09/2033	85%
84	24/10/2033	82%
85	23/11/2033	82%
86	23/12/2033	82%
87	23/01/2034	82%
88	23/02/2034	82%
89	23/03/2034	82%
90	24/04/2034	82%
91	23/05/2034	82%
92	26/06/2034	82%
93	24/07/2034	82%
94	23/08/2034	82%
95	25/09/2034	82%
96	23/10/2034	79%
97	24/11/2034	79%
98	27/12/2034	79%
99	23/01/2035	79%
100	23/02/2035	79%

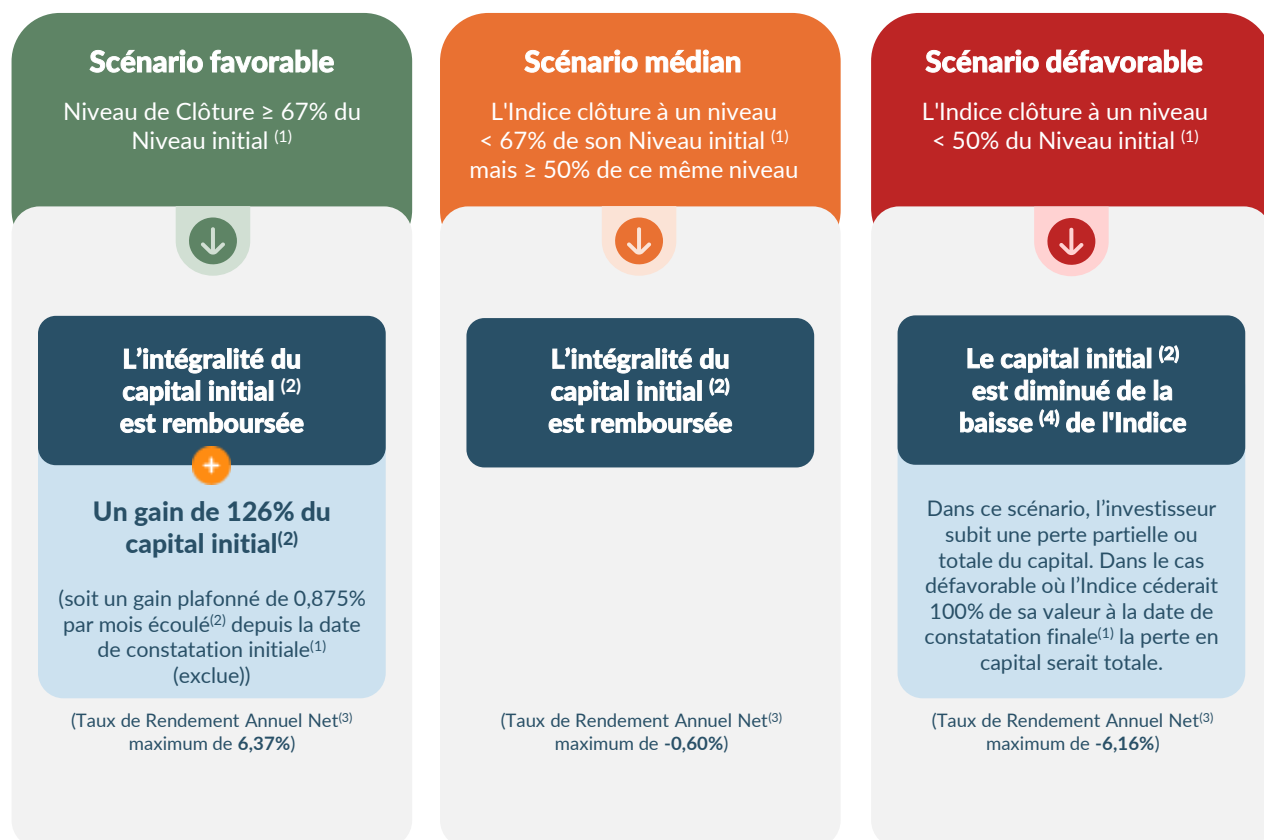
Mois	Date de constatation mensuelle	Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé
101	27/03/2035	79%
102	23/04/2035	79%
103	23/05/2035	79%
104	25/06/2035	79%
105	23/07/2035	79%
106	23/08/2035	79%
107	24/09/2035	79%
108	23/10/2035	76%
109	23/11/2035	76%
110	27/12/2035	76%
111	23/01/2036	76%
112	25/02/2036	76%
113	24/03/2036	76%
114	23/04/2036	76%
115	23/05/2036	76%
116	23/06/2036	76%
117	23/07/2036	76%
118	25/08/2036	76%
119	23/09/2036	76%
120	23/10/2036	73%
121	24/11/2036	73%
122	23/12/2036	73%
123	23/01/2037	73%
124	23/02/2037	73%
125	23/03/2037	73%
126	23/04/2037	73%
127	26/05/2037	73%
128	23/06/2037	73%
129	23/07/2037	73%
130	24/08/2037	73%
131	23/09/2037	73%
132	23/10/2037	70%
133	23/11/2037	70%
134	23/12/2037	70%
135	25/01/2038	70%
136	23/02/2038	70%
137	23/03/2038	70%
138	27/04/2038	70%
139	24/05/2038	70%
140	23/06/2038	70%
141	23/07/2038	70%
142	23/08/2038	70%
143	23/09/2038	70%

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance ⁽¹⁾

À la date de constatation finale (le 25 octobre 2038), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau initial⁽¹⁾.

3 scénarios sont possibles :



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

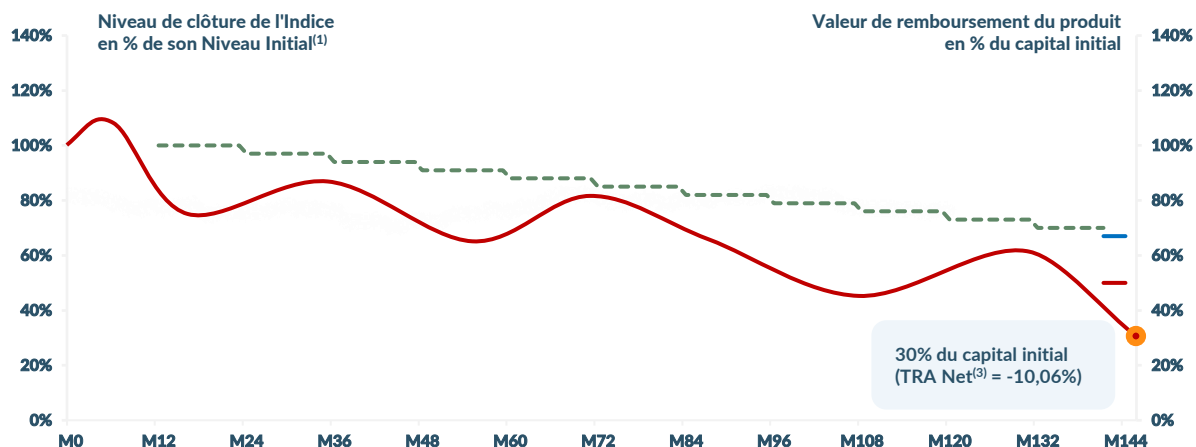
⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

⁽⁴⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 25 octobre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau initial⁽¹⁾.

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT ET FAILLITE DE L'ÉMETTEUR ET SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DU GARANT.

Hypothèse : L'indice clôture à 30% de son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



- Évolution du niveau de clôture de l'indice en % de son Niveau initial⁽¹⁾
- Niveau de clôture de l'indice
- Valeur de remboursement du produit
- M Mois
- Barrière de perte en capital à la date d'échéance⁽¹⁾ (50% du Niveau initial⁽¹⁾)
- Barrière de versement du gain à la date d'échéance⁽¹⁾ (67% du Niveau initial⁽¹⁾)
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾

- ✓ Du 12^{ème} mois au 143^{ème} mois à compter de la date de constatation initiale (le 23 octobre 2026), aux dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- ✓ À l'issue des 144 mois, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 30% de son Niveau initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de 50% de son Niveau initial⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 30% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.
- ✓ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -10,06%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- ✓ Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ : 30% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

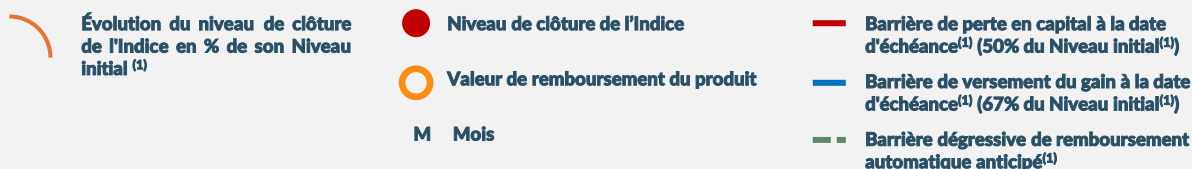
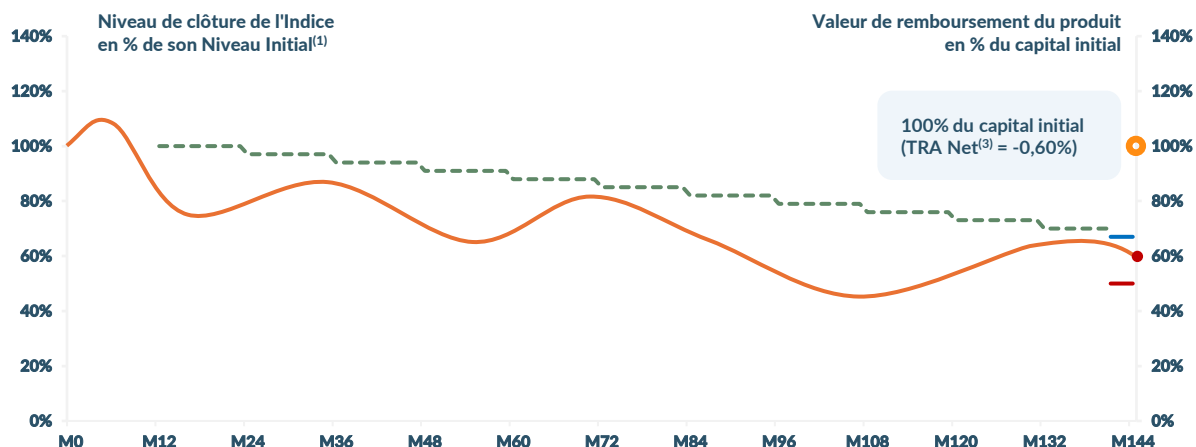
⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

⁽⁴⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 25 octobre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau initial⁽¹⁾.

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT ET FAILLITE DE L'ÉMETTEUR ET SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DU GARANT.

Hypothèse : L'indice clôture à 60% de son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



- ✓ Du 12^{ème} mois au 143^{ème} mois à compter de la date de constatation initiale (le 23 octobre 2026), aux dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- ✓ À l'issue des 144 mois, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 60% de son Niveau initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de 67% de son Niveau initial⁽¹⁾ mais au-dessus du seuil de 50% de ce même niveau. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial.
- ✓ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -0,60%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -4,73% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ : 100% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT ET FAILLITE DE L'ÉMETTEUR ET SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DU GARANT.

Hypothèse : L'indice clôture à 130% de son Niveau initial à la première date de constatation mensuelle⁽¹⁾



- Évolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial⁽¹⁾
- Mécanisme de plafonnement des gains
- Niveau de clôture de l'Indice
- Valeur de remboursement du produit
- M Mois
- Barrière de perte en capital à la date d'échéance⁽¹⁾ (50% du Niveau initial⁽¹⁾)
- Barrière de versement du gain à la date d'échéance⁽¹⁾ (67% du Niveau initial⁽¹⁾)
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾

- ✓ À l'issue du 12^{ème} mois à compter de la date de constatation initiale (le 23 octobre 2026), soit à la 1^{ère} date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ (soit 130% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- ✓ L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un gain de 0,875% par mois écoulé depuis le 23 octobre 2026, soit 110,50% du capital initial, ce qui représente un gain de 10,50% contre 30% pour un investissement direct dans l'Indice.
- ✓ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à 9,57% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 28,41% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ : 110,50% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Forme	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.													
Emetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾													
Garant	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾													
Devise	Euro (EUR - €)													
Code ISIN	FRC764210882													
Période de commercialisation	Du 01/09/2026 au 23/10/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Exigence 38 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 23/10/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.													
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus (placement privé uniquement)													
Sous-jacent	Indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an (code Bloomberg : MEGA50 Index ; Sponsor : Morningstar)													
Eligibilité	Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant)													
Montant minimum de souscription	100 000 EUR, ou une sollicitation maximale de 149 investisseurs. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce minimum d'investissement ne s'applique pas.													
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance													
Valeur nominale	1 000 EUR													
Prix d'émission	100% de la valeur nominale du produit													
Prix de souscription	<table><tr><th>Période de souscription</th><th>Prix de souscription</th></tr><tr><td>Du 01/09/2026 au 11/09/2026</td><td>99,80%</td></tr><tr><td>Du 14/09/2026 au 25/09/2026</td><td>99,85%</td></tr><tr><td>Du 28/09/2026 au 09/10/2026</td><td>99,90%</td></tr><tr><td>Du 12/10/2026 au 16/10/2026</td><td>99,95%</td></tr><tr><td>Du 19/10/2026 au 23/10/2026</td><td>100%</td></tr></table>		Période de souscription	Prix de souscription	Du 01/09/2026 au 11/09/2026	99,80%	Du 14/09/2026 au 25/09/2026	99,85%	Du 28/09/2026 au 09/10/2026	99,90%	Du 12/10/2026 au 16/10/2026	99,95%	Du 19/10/2026 au 23/10/2026	100%
Période de souscription	Prix de souscription													
Du 01/09/2026 au 11/09/2026	99,80%													
Du 14/09/2026 au 25/09/2026	99,85%													
Du 28/09/2026 au 09/10/2026	99,90%													
Du 12/10/2026 au 16/10/2026	99,95%													
Du 19/10/2026 au 23/10/2026	100%													
Montant de l'émission	30 000 000 EUR													
Niveau initial	Niveau de clôture de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR à la date de constatation initiale													
Date d'émission	01/09/2026													
Date de constatation initiale	23/10/2026													
Date de constatation finale	25/10/2038													
Date d'échéance	01/11/2038 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)													
Dates de constatation mensuelle	Le 23 ^{ème} jour de chaque mois à partir du 23/10/2027 (inclus) jusqu'au 23/09/2038 (inclus). Si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant sera retenu, sauf si ce dernier correspond au premier jour de bourse du mois suivant. Dans ce cas, la date d'observation retenue sera le jour de négociation précédent.													
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle													
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du Niveau initial de l'Indice à la 1 ^{ère} date de constatation mensuelle, soit le 12 ^{ème} mois (le 25/10/2027) et sera ensuite égal au niveau indiqué en page 7 selon la date de constatation mensuelle ⁽¹⁾ correspondante.													
Barrière de paiement des gains à la date d'échéance	67% du Niveau initial de l'Indice													
Barrière de perte en capital à la date d'échéance	50% du Niveau initial de l'Indice													
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page 13.													
Commission	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paieront une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,80% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.													
Agent de calcul	Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.													
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)													
Droit applicable	Droit français													
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.													
Double valorisateur	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.													

⁽¹⁾ Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 21 juillet 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Exigence 38 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽¹⁾. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du sous-jacent, des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent, du produit notamment, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 14 pour plus d'informations.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du Prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « GM IBase Prospectus » approuvé et publié le 17 novembre 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FRC764210882/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. **Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.**

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.repxchange.com/trades/kid?id=FRC764210882&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « US Person » tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à Morningstar : Morningstar® et ses marques déposées sont la propriété intellectuelle de Morningstar Inc. et sont utilisées sous licence. Morningstar ne cautionne, ne garantit, ne vend ni ne promeut de quelque manière que ce soit les valeurs, les titres financiers ou les options, ou toute autre désignation technique basées sur le produit autorisé, et décline toute responsabilité liée à la commercialisation de produits ou services basés sur l'indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2026.



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Au 01 45 67 34 22 du lundi au jeudi de 9h00
à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 17h00
sans interruption et sur [linxea.com](https://www.linxea.com)

Nous vous répondrons dans les plus brefs
délais.



LINXEA

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	
Nom du produit	EXIGENCE 38
Identificateurs du produit	ISIN: FRC764210882 Valoren: 158414608 Numéro de série: CGMFL184976
Initiateur du PRIIP	Citigroup Global Markets Limited (http://www.citigroup.com/). L'émetteur du produit est Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. avec une garantie par Citigroup Global Markets Limited. Appelez le +33 1 70 75 51 32 pour de plus amples informations.
Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP	Citigroup Global Markets Limited est agréé par la U.K. Prudential Regulation Authority et régulé par la U.K. Financial Conduct Authority. L'organisation n'est ni établie dans l'Union Européenne (UE) ni supervisée par une autorité compétente de l'UE.
Date et heure de production	3 juillet 2026 à 16:18 heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit?

Type Titres de créance régis par le droit français / Le rendement dépend de la performance de l'actif sous-jacent / Aucune protection du capital contre le risque de marché

Durée Le produit a une durée déterminée et sera échu le 1 novembre 2038, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.

Objectifs Le produit est lié à un indice à décrétement, ce qui signifie que le **niveau de référence** de l'**actif sous-jacent** est ajusté par référence au niveau de clôture de l'indice de référence pertinent (l'indice sans décrétement avec les mêmes constituants) après déduction de 50,00 points d'indice (annualisés) de manière quotidienne (le montant de décrétement). Si la totalité des dividendes des constituants de l'indice est inférieure au montant de décrétement, l'indice à décrétement sous-performera vraisemblablement l'indice de référence. Dans certains scénarios, le mécanisme de décrétement aura des effets négatifs sur le rendement du produit. Si l'indice de décrétement atteint le niveau zéro, il restera à ce niveau et ne pourra pas descendre plus bas.

(Les termes qui apparaissent en **gras** dans cette section sont décrits plus en détail dans les tableaux ci-dessous.)

Le produit est conçu pour fournir un rendement sous forme d'un paiement en espèces à l'échéance. Le moment et le montant de ce paiement dépendront de la performance de l'**actif sous-jacent**. Le paiement à l'échéance ne sera pas supérieur à 2 260,00 EUR. Si, à l'échéance, le **niveau de référence final** de l'**actif sous-jacent** s'est déprécié(e) et est inférieur(e) à 50,00 % du **niveau de référence initial**, le montant de remboursement final pourrait être inférieur au **montant nominal du produit** ou même être égal à zéro.

Résiliation anticipée suite à un remboursement par anticipation: Le produit sera remboursé de façon anticipée avant la **date d'échéance** si, à une **date d'observation du remboursement par anticipation**, le **niveau de référence** est supérieur ou égal au **niveau de la barrière de remboursement par anticipation** pertinent. Lors d'une telle résiliation anticipée, vous recevrez à la **date de paiement du remboursement par anticipation** associée, un paiement égal au **paiement du remboursement par anticipation** correspondant.

Remboursement à la date d'échéance: Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à la **date d'échéance** vous recevrez:

- 1. si le **niveau de référence final** est supérieur ou égal à 67,00 % du **niveau de référence initial**, un paiement de 2 260,00 EUR;
- 2. si le **niveau de référence final** est supérieur ou égal à 50,00 % du **niveau de référence initial** et inférieur à 67,00 % du **niveau de référence initial**, un paiement de 1 000,00 EUR; ou
- 3. si le **niveau de référence final** est inférieur à 50,00 % du **niveau de référence initial**, un paiement directement lié à la performance de l'**actif sous-jacent**. Le paiement sera égal à (i) le **montant nominal du produit** multiplié par (ii) (A) le **niveau de référence final** divisé par (B) le **niveau de référence initial**.

Selon les termes du produit, certaines dates spécifiées ci-dessous seront ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez.

Les termes du produit prévoient également que, si certains événements exceptionnels se produisent (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Ces événements sont spécifiés dans les termes du produit et concernent principalement l'**actif sous-jacent**, le produit et l'émetteur. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez en cas de remboursement anticipé est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Actif sous-jacent	L'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (ISIN: DE000A30AN07; Bloomberg: MEGA50 Index; RIC: MSF00001F1G9)	Niveau de référence final	Le niveau de référence à la date d'évaluation finale
Marché de l'actif sous-jacent	Actions	Date d'évaluation initiale	23 octobre 2026
Montant nominal du produit	1 000,00 EUR	Date d'évaluation finale	25 octobre 2038
Prix de l'offre	100,00 % du montant nominal du produit	Date d'échéance / durée	1 novembre 2038
Devise du produit	Euro (EUR)	Dates d'observation du remboursement par anticipation	Le 23ème jour calendaire de chaque mois entre octobre 2027 (inclus) et septembre 2038 (inclus). Si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant sera retenu, à moins que ce dernier ne tombe le mois suivant. Dans ce cas, la date d'observation retenue sera le jour de négociation précédent.
Devise de l'actif sous-jacent	EUR	Niveaux de barrière de remboursement par anticipation	À la première date d'observation du remboursement par anticipation , le niveau de barrière de remboursement par anticipation initial ; baissant par la suite de 3,00 points de pourcentage tous les ans
Date d'émission	1 septembre 2026	Niveau de barrière de remboursement par anticipation initial	100,00 % du niveau de référence initial
Niveau de référence initial	Le niveau de référence à la date d'évaluation initiale	Date de paiement du remboursement par anticipation	5 jours ouvrés faisant suite à la date d'observation du remboursement par anticipation considérée. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant sera retenu, à moins que ce dernier ne tombe le mois suivant. Dans ce cas, la date

de paiement retenue sera le jour ouvré précédent.

Niveau de référence	Le niveau de clôture de l'actif sous-jacent selon la source de référence	Paiements du remboursement automatique par anticipation	À la première date de paiement du remboursement par anticipation, 1 105,00 EUR; augmentant par la suite de 8,75 EUR à chaque date de paiement du remboursement par anticipation suivante
Source de référence	Morningstar	Jours ouvrés	T2 et New York City

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

- ils ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une connaissance et une compréhension suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, que ce soit de manière indépendante ou par le biais d'un conseil professionnel, et ils pourraient avoir de l'expérience en ayant investi dans et / ou détenu des produits similaires offrant une exposition similaire aux marchés;
- ils recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement positif. Ils disposent d'un horizon d'investissement long et comprennent que le produit peut être remboursé de façon anticipée;
- ils sont en mesure de supporter une perte totale de leur investissement initial, cohérent avec le profil de remboursement du produit à l'échéance (risque de marché);
- ils acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit quel que soit le profil de remboursement du produit (risque de crédit);
- ils sont prêts à accepter un niveau de risque de 7 sur 7 pour obtenir des rendements potentiels qui reflète le risque le plus élevé (de la manière indiquée dans l'indicateur synthétique de risque ci-dessous qui prend en compte tant le risque de marché que le risque de crédit).

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 1 novembre 2038. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « 7. Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance		
		Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Exemple d'investissement:		10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	504 EUR	0 EUR	0 EUR
(le produit est remboursé après 12 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-94,96 %	-100,00 %	-100,00 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 153 EUR	417 EUR	256 EUR
(le produit est remboursé après 12 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-48,47 %	-36,49 %	-26,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 201 EUR		11 050 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-7,99 %		8,94 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 908 EUR		13 150 EUR
(le produit est remboursé après 3 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	9,08 %		9,04 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénarios de performance

3. Que se passe-t-il si l'émetteur ou le le garant n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ou le garant ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	<i>Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 1 novembre 2027</i>	<i>Si le produit arrive à échéance</i>
Coûts totaux	751 EUR	751 EUR
Incidence des coûts annuels*	7,54 % chaque année	0,69 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,62 % avant déduction des coûts et de 6,93 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	7,51 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	751 EUR
Coûts de sortie	1,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	100 EUR

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 12 ans et 2 mois

Le produit vise à vous fournir le rendement décrit dans la section « 1. En quoi consiste ce produit? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à l'échéance. Il est donc recommandé que le produit soit conservé jusqu'au 1 novembre 2038 (échéance), bien que le produit puisse être remboursé par anticipation.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir autrement qu'en vendant le produit hors-marché si une offre pour le produit existe. Dans de telles circonstances, le prix coté prendra en considération tous les coûts supportés par l'émetteur et/ou l'initiateur associé au dénouement anticipé du produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtiers lorsque vous vendez le produit (veuillez voir la section "4. Que va me coûter cet investissement?"). En vendant le produit avant l'échéance, vous encourez le risque de recevoir un rendement inférieur à celui que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances ou perturbations techniques, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la conduite de la personne conseillant ou vendant le produit peut être soumise directement à cette personne.

Toute plainte concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit peut être soumise par écrit à l'adresse suivante: SFI Sales Business Management, Citigroup Centre, 33 Canada Square, London, E14 5LB, Royaume-Uni, par courrier électronique à: EMEA.Markets.Complaints@citigroup.com ou sur le site Web suivant: <http://www.citigroup.com/>.

7. Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec votre banque ou conseiller.

Le produit n'est en aucune manière sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier pertinent, un indice pertinent ou une bourse ou un sponsor d'indices associé. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles auprès de l'administrateur de l'indice.

Ce produit n'a pas été enregistré en vertu du US Securities Act de 1933. Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis ou aux US person. Le terme "US person" est défini dans la Réglementation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les suppléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de SFI Sales Business Management, Citigroup Centre, 33 Canada Square, London, E14 5LB, Royaume-Uni.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie, de capitalisation ou de retraite, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.